

DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX COMMUNISTES POUR DES PROPOSITIONS CONCRÈTES ET COHÉRENTES

Dans le contexte de crise profonde du système capitaliste qui touche tous les pans de la société avec la crise sanitaire qui en est à la fois un révélateur et un amplificateur, il faut répondre à l'urgence sociale.

1. Un plan d'urgence face à la crise économique, sociale, sanitaire, environnementale

La solidarité est la mission première des conseils départementaux. Face à l'ampleur de la crise économique et sociale démultipliée par la pandémie, nous voulons un département entièrement mobilisé pour répondre à l'urgence sociale.

Nous voulons tout d'abord accompagner toutes les activités qui font vivre nos territoires et qui sont durement touchées par la pandémie : restauration, petits commerces, monde de la culture, etc.

Nous proposons la mise en place d'un comité départemental pour suivre et anticiper les effets économiques, sociaux, environnementaux de la crise.

Plusieurs actions pourraient être mises en place :

- Le renforcement des moyens du CDAS (comité départemental d'action sociale).
- Beaucoup de jeunes de moins de 25 ans connaissent une situation de très grande précarité : ils doivent pouvoir bénéficier du RSA afin de ne pas se retrouver sans aucune ressource.
- Il faut mieux faire connaître l'ensemble des dispositifs d'aides existants et simplifier les démarches pour pouvoir y prétendre (notamment pour le RSA qui trop souvent n'est pas demandé par les gens qui y auraient droit).
- Agir dans le domaine du logement : le département doit se fixer comme objectif qu'il y ait zéro sans abri dans notre département, en agissant avec l'État et les communes pour réaliser cet objectif. Il faut favoriser le développement du logement social de qualité dans notre département, notamment pour des économies d'énergie et lutter contre le réchauffement climatique (constructions neuves et réhabilitations). À l'issue des travaux de réhabilitation de logement sociaux, nous souhaitons qu'il n'y ait pas d'augmentation de loyers afin de ne pas contraindre des locataires qui ne pourraient pas y faire face à devoir quitter leurs logements.
- Prendre des mesures en faveur du pouvoir d'achat des familles : nous pourrions par exemple agir pour baisser le prix des repas pour les collégiens.

Pour les communistes, l'urgence face à cette crise, c'est l'emploi. Le département doit être totalement mobilisé sur cette question.

Nous proposons :

- La création d'une conférence départementale pérenne ou d'un CESED (comité économique social et environnemental départemental) pour l'emploi et la formation. Cette institution nouvelle rassemblerait l'ensemble des forces vives de notre territoire : salariés, élus, entreprises, associations, services publics, avec une représentation non pas figée dans des délégations invariantes, mais adaptée aux projets étudiés, en incluant toujours les salariés concernés. Leur objet : recenser les besoins en services publics, en activités productives induites, et en transformations écologiques de l'industrie ; évaluer les emplois et les formations à créer, proposer les transitions sécurisées par la formation de l'un à l'autre, le tout au plus près des territoires. Cette conférence départementale ou ce CESED pour l'emploi et la formation pourrait s'adosser à un fond départemental pour l'emploi et la formation, géré démocratiquement, afin de financer par des emprunts bancaires à taux d'intérêt très abaissés, voire de 0 %, les projets créateurs d'emplois et les projets d'intérêt général.
- En cas de fermeture d'entreprise ou de restructuration destructrice d'emplois ou de délocalisation, nous nous proposons d'agir pour aider les salariés à déclencher un droit de veto suspensif leur permettant d'avoir le temps d'élaborer un projet alternatif. Nous proposons un accompagnement du conseil départemental si les salariés font le choix de reprendre leur entreprise en SCOP.
- En lien avec la région, nous souhaitons encourager la relocalisation et la relance d'activités industrielles dans notre département. Cela passe par une contribution au développement des industries existantes en répondant au besoin de la population que ce soit en termes de transport, d'énergie, de gestion de l'eau, d'agroalimentaire, d'agriculture...
- Nous proposerons une clause de proximité dans les contrats publics afin de favoriser la production et l'emploi local.
- Nous ne nous opposons pas à l'initiative « territoire zéro chômeur de longue durée ». Même si ce dispositif ne répond pas de façon durable à la problématique du chômage, il répond de façon transitoire à un besoin

immédiat des salariés confrontés au chômage de longue durée jusqu'à l'installation d'un grand service public décentralisé de l'emploi et de la formation.

- Nous favoriserons l'insertion des bénéficiaires du RSA en proposant des formations rémunérées.
- Nous soutiendrons l'économie sociale et solidaire.
- Enfin, le département emploie de nombreux agents. Il doit être un employeur «exemplaire» qui agit contre la précarité de ses agents. Nous nous engageons à ne pas faire de l'emploi la variable d'ajustement budgétaire.

2. Garantir l'accès aux services publics sur tout le territoire

Nous agissons contre les fermetures de services publics (bureaux de postes, trésorerie, guichets SNCF, antennes de la Banque de France, bureaux EDF, hôpitaux de proximité, écoles, collèges...). Nous soutenons les collectifs citoyens qui militent contre ces fermetures.

Nous agissons au plus près avec la région et les intercommunalités pour développer l'offre de transports publics en commun.

Nous accompagnerons les communes dans leurs investissements.

Nous nous attaquerons résolument aux déserts médicaux en zone rurale et dans les quartiers populaires en favorisant la création de centres de santé. Nous nous opposerons aux suppressions d'hôpitaux de proximité et proposerons la mise en place d'une commission sanitaire départementale pour évaluer les besoins des populations du département et, en lien avec la région, mettre en œuvre un véritable plan santé sur le territoire drômois.

Nous agissons pour donner des nouveaux moyens humains et matériels aux pompiers.

Enseignement dans les collèges : notre objectif c'est un maximum de 25 élèves par classe (20 en REP) et de favoriser les collèges à effectifs réduits. Nous lancerons une étude en vue d'un grand plan de réhabilitation des collèges et de réponse à des besoins nouveaux.

Nous agissons pour permettre l'accès au haut débit sur tout le département. Aucune «zone blanche» ne doit demeurer pour la téléphonie mobile.

Nous favoriserons une politique culturelle de proximité ainsi que tous projets visant à faire de la vulgarisation scientifique. Nous soutiendrons les projets associatifs de coopération internationale, pour la paix et l'amitié entre les peuples.

Nous accompagnerons, en favorisant le commerce coopératif, les petits commerces en zone rurale.

3. Mieux accompagner les personnes et les familles

Personnes âgées et/ou en situation de handicap : nous favoriserons le secteur public ou associatif à but non lucratif particulièrement pauvre en Drôme face aux appétits du privé.

Nous contribuerons à faire augmenter le nombre d'emplois dans l'aide à la personne. Cela nécessite la valorisation de ces métiers en augmentant les salaires, en reconnaissant les qualifications et en améliorant la formation et les conditions de travail.

EHPAD : Nous avons besoin d'un état des lieux précis. Le but est de permettre à chaque personne qui le souhaite de pouvoir aller en établissement à un tarif accessible. Pour cela il y a également besoin d'augmenter la présence de médecins gériatres, de kinésithérapeutes et d'infirmiers. es, dans tous les EHPAD ainsi que le nombre de soignants avec un plan de formation et recrutement répondant réellement aux besoins.

En fonction des souhaits des personnes, il est nécessaire d'accompagner le maintien à domicile en favorisant des «solutions intermédiaires» entre domicile et EHPAD par des logements adaptés et équipés, des maisons de retraites non médicalisées.

Handicap : augmenter les moyens de la MDPH. Simplifier les démarches administratives pour les personnes en situation de handicap et mieux les accompagner pour leur faire connaître les dispositifs auxquels ils ont droit et leur permettre d'en bénéficier.

Rendre accessible aux PMR (Personnes à mobilité réduite) l'ensemble des bâtiments gérés par le conseil départemental et accompagner les communes pour leurs travaux de mise en accessibilité.

Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap : accompagnement des personnes et des employeurs pour favoriser le maintien dans l'emploi, campagne de communication auprès des employeurs pour favoriser les embauches. Faire appliquer partout la loi qui prévoit 6 % de personnes en situation de handicap dans les effectifs et aller au-delà au sein du conseil départemental.

Favoriser le handisport. Œuvrer pour l'accessibilité des événements culturels.

PMI : accroître les moyens Petite enfance : favoriser le développement de crèches publiques. Mieux accompagner les assistantes maternelles.

Lutter contre les violences faites aux femmes. Créer des « refuges » pour permettre aux femmes et aux enfants d'être en sécurité face à des hommes violents.

Organiser un accueil digne des réfugiés dans notre département en proposant notamment une offre de services publics adaptée. Avoir un soutien spécifique aux femmes migrantes. Permettre à toutes et tous d'apprendre la langue française.

Aide aux mineurs non accompagnés (MNA) : élargir la capacité d'accueil des mineurs isolés en structure ou en cellule familiale et éviter les mises à l'abri hôtelière sans suivi.

Améliorer les conditions d'accueil des Mineurs non accompagnés (MNA) en privilégiant des professionnels référents (éducateur et psychologue). Limiter le turnover des professionnels et privilégier les suivis individuels.

Créer dans le département plusieurs petites structures « maison d'enfant » pouvant accueillir de 10 à 15 enfants. Avoir l'encadrement humain nécessaire auprès des jeunes accueillis dans ces structures.

Réappropriation par le département du suivi des jeunes au plus tôt dans le processus.

Mettre en place une coordination d'accueil des MNA dans les différentes communes du département

Avoir un. e conseiller. e départemental. e travaillant spécifiquement sur cette question des MNA

4. Un département plus écologique

Évaluer l'impact écologique de chaque politique départementale. Protéger nos espaces naturels, nos cours d'eau, la biodiversité.

Renforcer l'alimentation bio et locale dans la restauration scolaire.

Préserver les terres agricoles. Limiter voire renoncer à des aménagements routiers non indispensables et à de nouvelles grandes zones commerciales.

Favoriser l'agriculture paysanne. Dans notre département où l'agriculture bio est importante, nous souhaitons accompagner de nouveaux agriculteurs vers le bio ou vers la réduction de l'utilisation de pesticides.

Plan ambitieux de lutte contre la précarité énergétique en réhabilitant des logements et en faisant des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Favoriser l'utilisation du vélo et le covoiturage.

Énergie : agir pour la maîtrise publique de la production et de la distribution de l'électricité (contre le projet hercule). Défense du caractère public de nos barrages et soutien au passage à une nouvelle génération de la production de l'énergie électrique nucléaire par l'implantation d'un EPR sur le site du Tricastin.

5. Agir pour le renouveau démocratique

Réunir régulièrement les élus municipaux dans chaque canton pour être au plus près des besoins des communes.

Consulter régulièrement les organisations syndicales et associatives et prendre en compte leurs propositions.

Création d'un conseil des habitants dans chaque canton, qui pourrait proposer des projets lors des séances du conseil départemental.

Création d'un vrai budget participatif, avec des moyens financiers et humains pour sa mise en place et sa gestion. Le conseil départemental permettra l'accompagnement des citoyens, d'un point de vue technique et financier et le suivi de l'ensemble des dossiers soumis par les citoyens. Déplacements réguliers d'élus et d'agents du conseil départemental dans chacun des cantons pour présenter le budget participatif et inciter à l'investissement de toutes et tous. Agir pour une implication large de la population et pas seulement des couches les plus aisées et les plus éduquées.

Mise en place d'un dispositif permettant la saisie directe du conseil départemental par les citoyens. Si une proposition rassemble 5 % du corps électoral, celle-ci devra être obligatoirement étudiée par le conseil départemental et voire déboucher sur un referendum local.■